



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Inspection Pédagogique
Régionale

Secrétariat des IA-IPR

Tél. 03 22 82 39 70

Mél

Ce.ipr@ac-amiens.fr

Jerome.damblant@ac-amiens.fr
Virginie.hallosserie@ac-amiens.fr
Emmanuel.liandier@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'accueil du public :
8h00 à 18h00,
du lundi au vendredi

Horaires d'accueil
téléphonique :
8h00 à 17h30
du lundi au vendredi

Amiens, le 3 octobre 2017

Monsieur Jérôme DAMBLANT
Madame Virginie HALLOSSERIE
Monsieur Emmanuel LIANDIER

Inspecteurs d'Académie-Inspecteurs Pédagogiques
Régionaux d'Histoire-Géographie

à

Mesdames, Messieurs les Professeurs d'Histoire-
Géographie

S/C de Madame, Monsieur le Chef d'établissement

Objet : Lettre d'inspection 2017-2018

Madame, Monsieur,

Cette année voit la mise en œuvre de la réforme de l'évaluation des enseignants. Outre un nouveau déroulement de carrière, les inspections ne donneront plus lieu à une note chiffrée. Vous trouverez toutes les informations nécessaires à l'adresse suivante: <http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>.

Trois rendez-vous de carrière seront donc programmés et permettront votre évaluation. Ils sont constitués d'une part d'une inspection dans le cadre de la classe suivie d'un entretien avec un inspecteur, et d'autre part d'un entretien avec le chef d'établissement. Ces rendez-vous de carrière donnent lieu à l'élaboration d'un compte-rendu. Les enseignants concernés seront avertis par courriel à leur adresse professionnelle un mois avant la date prévue. Ce temps peut être mis à profit pour réunir les pièces utiles à l'examen de votre carrière en vous appuyant, si vous le souhaitez, sur le *document de référence de l'entretien*. L'heure et la classe de l'inspection seront communiquées au plus tard une semaine avant notre venue dans l'établissement.

Au-delà du cadre de ces rendez-vous, d'autres visites seront planifiées avec le souci de maintenir un rythme régulier. Vous aurez toujours la possibilité de solliciter, individuellement ou en équipe, notre venue. Toutes nos rencontres restent des moments d'accompagnement dans la continuité de notre politique disciplinaire. C'est pourquoi, sur la base de nos observations et de nos échanges, elles donneront lieu à un rapport qui vous sera adressé et qui comportera des conseils et des recommandations.

À l'issue de la journée d'inspection, une **réunion de l'ensemble de l'équipe disciplinaire** est l'occasion d'échanger sur les évolutions de nos disciplines. Il est demandé au coordonnateur de nous présenter le projet disciplinaire, la situation de nos disciplines dans l'établissement, ainsi que les travaux effectués dans le cadre des conseils d'enseignement. Un compte-rendu de la réunion sera rédigé et transmis à

l'inspecteur. Il fera état des constats et des conseils dispensés. La mémoire de ces réunions permettra d'orienter le travail des équipes et d'aider les nouveaux collègues à s'y intégrer. Comme nous l'avons signalé à vos coordonnateurs lors de la réunion à distance, n'hésitez pas à nous adresser des questions avant notre arrivée dans votre établissement, de sorte que l'on puisse y répondre au moment de la réunion d'équipe.

Qu'ils soient individuels ou collectifs, ces temps d'échanges nous permettent de vous accompagner dans l'évolution de vos pratiques.

Lors de notre venue, si nous sommes ouverts à tous les choix pédagogiques, notre observation porte prioritairement sur les points suivants :

- **le respect des programmes en vigueur et des obligations légales :**

La parité entre l'histoire et la géographie comme la mise en œuvre de l'EMC dans le temps imparti sont des exigences et des promesses que nous devons tenir pour nos élèves.

Une programmation précise est l'outil le plus efficace pour s'assurer du respect des volumes horaires qui doivent être consacrés aux différentes questions.

Le cahier de textes constitue un document à valeur juridique. Il doit être complété en temps réel et apporter des informations simples, mais claires sur ce qui se fait en classe, y compris pour le public non initié que constituent les parents.

- **les situations d'apprentissage qui croisent connaissances et capacités :**

Le temps passé en classe doit servir à conforter des apprentissages clairement identifiables. Il ne s'agit pas « d'occuper » les élèves à partir d'un jeu de documents, mais de leur permettre d'accéder à une meilleure intelligence du monde par un travail effectif. La production d'un discours historique ou géographique cohérent constitue notre contribution à la lutte contre l'illettrisme, enjeu majeur dans notre académie.

Cela peut prendre des formes multiples : rédaction d'un texte structuré, production d'un oral, réalisation d'un croquis ou d'un schéma, organigramme... L'essentiel de l'apprentissage se déroule en classe sous la conduite du professeur ; ce temps ne peut être reporté à la maison. En effet, c'est bien l'enseignant qui dispose de l'expertise nécessaire pour faire progresser les élèves en se basant notamment sur l'observation des processus qu'ils mettent en jeu lors de la situation d'apprentissage.

- **l'inscription de la leçon dans une démarche d'ensemble :**

L'objectif du professeur doit être l'acquisition progressive des apprentissages par tous les élèves. Une heure de cours s'inscrit donc dans une progression construite autour des connaissances et capacités à acquérir, et intégrant des formes de différenciation pédagogique pour répondre aux besoins de chacun.

Cette progression correspond à des objectifs déclinés au sein d'un chapitre et évaluables durant et à la fin des séances.

- **les outils au service des apprentissages :**

Il convient de mobiliser le numérique toutes les fois que cela est possible, dans une démarche qui apporte une plus-value aux apprentissages.

Nous serons attentifs à l'affichage d'outils didactiques visibles et manipulables sur les murs de vos salles de classe : frises chronologiques, cartes à différentes échelles... Ce sont des supports indispensables à l'acquisition de repères historiques et spatiaux.

Les cahiers des élèves seront consultés avec une attention particulière. Les équipes veilleront à réfléchir au rôle de ces supports dans les apprentissages des élèves.

Par-delà l'heure de cours observée, notre objectif est de pouvoir apprécier **l'ensemble de votre travail**. A cette fin, pensez à nous faire part des différents travaux ou projets que vous menez, au sein ou en dehors de l'établissement.

Pour que nous puissions vous accompagner dans des conditions optimales, il convient de mettre à notre disposition :

- le cahier de textes qui revêt un caractère officiel ;
- les documents sur lesquels travaillent les élèves (manuel, photocopies...) ;
- tout élément permettant de replacer la séance dans un contexte plus large (fiches de préparation, programmations, progressions...) ;
- des évaluations et éléments de notation (relevé des notes).

Particulièrement attentifs à la place accordée aux élèves durant les apprentissages, nous sommes amenés à nous déplacer, à échanger avec eux pour saisir ce qu'ils perçoivent du travail demandé, et à relever des cahiers pendant ou à la fin du cours.

L'entretien qui suivra reviendra sur ces différents éléments, ainsi que le rapport qui vous sera adressé sous couvert du chef d'établissement.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous remercions pour votre engagement au quotidien et nous vous souhaitons une pleine réussite avec vos élèves.

Jérôme DAMBLANT Virginie HALLOSSERIE Emmanuel LIANDIER